

COMITÉ DE LA SEMAINE DU RESPECT DE LA LOI / JOURNÉE DE LA NON-VIOLENCE DE CLUB

OBJECTIFS : Fournir au milieu une occasion de réflexion sur les problèmes locaux de violence, spécialement ceux mettant en cause les enfants et les familles, récompenser les jeunes ayant aidé les forces de l'ordre dans leur travail. Décerner et reconnaître les forces de l'ordre de la collectivité. Inclure des enfants et des jeunes dans le programme de reconnaissance ou dans toutes les activités du programme du Respect de la loi. (NB : seulement à titre d'information : Cette inclusion des jeunes était à la base même de ce programme mais a, hélas, été ignorée par beaucoup de clubs ces dernières années.)

PERSONNEL : Le comité devrait compter de un à six membres y compris le président. Les membres du comité devraient consentir à organiser des activités auxquelles le grand public aurait accès.

DEVOIRS / RESPONSABILITÉS :

- Maintenir les activités du club dans le cadre du programme de la Semaine du respect de la loi / Journée de la non-violence et en développer de nouvelles pour le club et ce, annuellement.
- Tenir cette semaine et cette journée aux alentours du 1^{er} mai de chaque année.
- Coopérer, autant que faire se peut, avec le comité local de célébration du Bar Association Law Day, en faisant la promotion de l'inclusion de l'éducation des enfants au nombre des droits fondamentaux protégés par des cours de justice indépendantes et la déclaration des droits de l'homme.

PLAN D'ACTION : Planifier, promouvoir et organiser un programme Semaine du respect de la loi / Journée de la non-violence qui met en valeur le respect de la loi et prône les vertus de la non-violence, et ce pour la jeunesse du milieu.

- a) Qu'est-ce qui doit être fait?
- b) Qui doit le faire?
- c) Quand est-ce que ce sera terminé?